



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Revendications des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Question écrite n° 15951

### Texte de la question

M. Julien Brugerolles appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Le 9 juin 2026, à l'appel de leur intersyndicale, de nombreuses AESH se sont mobilisées partout en France afin d'obtenir la reconnaissance de leur métier et l'amélioration de leurs conditions de travail. Aujourd'hui, les AESH constituent le deuxième métier de l'éducation nationale en nombre d'agents, mais aussi le plus précaire. Pourtant, les besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap ne cessent de croître et les notifications délivrées par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) augmentent d'environ 10 % chaque année, traduisant à la fois une meilleure identification des besoins et l'exigence légitime d'une école réellement inclusive. Face à cette progression constante, les moyens humains demeurent insuffisants. À la rentrée 2025, plus de 45 000 élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement étaient ainsi privés d'AESH faute de personnels disponibles. Si des avancées ont été obtenues en 2023, notamment avec la possibilité d'accéder à un contrat à durée indéterminée après trois années d'exercice et une revalorisation salariale d'environ 10 %, celles-ci demeurent largement insuffisantes pour répondre aux difficultés de la profession. Composé à 94 % de femmes, ce métier reste marqué par des rémunérations faibles, des temps incomplets imposés, des perspectives de carrière limitées et une reconnaissance professionnelle insuffisante. Cette situation alimente un turn-over important ainsi que des difficultés de recrutement devenues structurelles, compromettant la continuité de l'accompagnement des élèves concernés. Dans ce contexte, les déclarations du ministre de l'Éducation nationale à l'issue de la rencontre du 20 mai 2026 avec les organisations syndicales, évoquant une fonctionnarisation limitée à seulement 10 à 20 % des AESH, suscitent une vive inquiétude parmi les personnels. Une telle perspective apparaît en décalage avec l'ampleur des besoins constatés sur le terrain et les revendications exprimées par les organisations représentatives. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend répondre aux revendications portées par l'intersyndicale des AESH, notamment par la création immédiate d'un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B ouvert à l'ensemble des AESH, la garantie d'un temps complet fondé sur les missions réellement exercées, une revalorisation salariale significative, la reconnaissance pleine et entière des qualifications et des compétences professionnelles des AESH, ainsi que la mise en œuvre d'une politique ambitieuse donnant réellement à l'école inclusive les moyens humains et financiers nécessaires à l'accompagnement de tous les élèves en situation de handicap.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Brugerolles](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15951

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2026](#), page 5364